

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES PROCÈS-VERBAL CSOE - N° 3/2025 - RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2025 -

Présidence Philippe DUPERREX

Présents Sylvia BARLAG, Aude PESENTI, Tristan MAUDUIT

Assistent Laurie FELIX, Noémie MALLET

- Début de la réunion à 16h30 -

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

La réunion se déroule par visioconférence.

Philippe DUPERREX souhaite la bienvenue aux membres et remercie chacun pour sa présence ainsi que le service juridique pour le travail fourni. Il présente ensuite l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre a été envoyé aux membres. Ces derniers n'ont pas de remarque.

→ **Approbation à l'unanimité.**

3. ORGANISATION DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

3.1. Rappel sur les modalités de candidatures

Il est rappelé à la CSOE les modalités de candidature concernant la représentante des entraîneurs (femme) et la membre de la CAHN (femme).

Concernant le poste de représentante des entraîneurs (femme), peuvent postuler uniquement les candidates remplissant les critères suivants :

- 18 ans révolus le 17 novembre 2025 ;
- Être licenciée au 20 octobre 2025 inclus ;
- Licenciée au cours de la saison 2024/2025 ;
- Diplômée d'entraîneur fédéral de niveau 2 minimum au 20 octobre 2025 inclus.

Pour candidater, il faut :

- Compléter et signer le dossier de candidature, accompagné d'un extrait du casier judiciaire et la profession de foi, si souhaité ;
- Le transmettre entre le 10 et 20 octobre 2025 inclus ;
- Par courrier recommandé avec accusé de réception ou remis en main propre.

Concernant le poste de membre de la CAHN (femme), peuvent postuler uniquement les candidates remplissant les critères suivants :

- 18 ans révolus le 17 novembre 2025 ;
- Être licenciée au 20 octobre 2025 inclus ;
- SHN entre le 1er janvier 2017 et le 20 octobre 2025 inclus ;

Pour candidater, il faut :

- Un dossier de candidature à compléter et signer accompagné d'un extrait du casier judiciaire et la profession de foi, si souhaité ;
- Transmettre entre le 10 et 20 octobre 2025 inclus ;
- Par courrier recommandé avec accusé de réception ou remis en main propre.

3.2. Nouvelles directives envisagées

L'article 8.3.2 du RE énonce que « *La CSOE peut édicter des directives et contribuer à la coordination de tout forum, débat ou réunion publique afin de s'assurer que ces derniers sont planifiés et gérés pour optimiser les possibilités pour tous les CANDIDATS de promouvoir leur CANDIDATURE de manière équitable auprès du groupe le plus large possible d'électeurs concernés.* »

Aucune nouvelle directive n'est envisagée par les membres de la CSOE.

Il est rappelé que la CSOE a la faculté, durant toute la durée de la campagne électorale, d'édicter ou mettre à jour les directives.

3.3. Candidatures déclarées

La CSOE est informée, qu'à ce jour, trois personnes ont déclaré leur intention de se porter candidates pour la représentante des entraîneurs.

L'une d'entre elles pourrait ne pas être éligible, notamment en raison de son diplôme qui ne correspond pas aux critères susmentionnés.

Un rappel a été fait au dernier Comité directeur et un courriel sera envoyé au Président de la CNE et aux Co-présidents de la CAHN afin de les mobiliser.

4. ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS

4.1. Rappel sur les modalités de constitutions des listes électorales

Il est rappelé à la CSOE les modalités de constitution des listes électorales concernant la représentante des entraîneurs (femme) et la membre de la CAHN (femme).

Au sujet de la liste électorale du poste de représentante des entraîneurs (femme), peuvent prendre part au vote uniquement les électeurs remplissant les critères suivants :

- 18 ans révolus au 17 novembre 2025 ;
- Être licencié au 26 octobre 2025 ;
- Diplômé fédéral d'entraîneur au 26 octobre 2025 ;

Concernant la liste électorale du poste de membre de la CAHN (femme), peuvent prendre part au vote uniquement les électeurs remplissant les critères suivants :

- 18 ans révolus au 17 novembre 2025 ;
- Être licencié au 26 octobre 2025 inclus ;
- SHN entre le 1er janvier 2017 et le 20 octobre 2025 inclus ;

Les scrutins se dérouleront de la manière suivante :

- Les votes ont lieu du 17 (12h) au 20 (12h) novembre 2025.
- Les votes ont lieu à distance et de manière électronique.
- Un électeur = une voix.
- Les procurations sont interdites.
- Le scrutin est uninominal à un tour.
- La candidate ayant obtenu le plus de voix sera élue (en cas d'égalité, la plus jeune est élue).
- Pour les entraîneurs, la seconde est élue suppléante.

4.2. Désignation du bureau de vote

Conformément à l'article 3 du RE, le bureau de vote est un « *Groupe restreint composé de membres de la CSR et désigné par la CSOE* ». L'article 4.5 précise que « *la CSOE désigne parmi les membres de la CSR, au moins trois personnes qui vont constituer le BUREAU DE VOTE* ».

Concernant le bureau de vote tel que défini à l'article 4.5 du RE, la CSOE a désigné lors de sa réunion du 25 septembre, les membres suivants :

- André OSSOLA,
- Carole LESIRE,
- Sylvain COLLETTE.

Il est proposé d'ajouter Madame Béatrice PFAËNDER, présidente de la CSR au sein du Bureau de vote. Madame PFAËNDER a signé une déclaration par laquelle elle s'engage à se récuser en cas de vote lors du Comité directeur relatif aux élections complémentaires. De la même manière, lorsqu'elle participera au bureau de vote, elle ne pourra pas participer aux décisions concernant la tenue, l'annulation ou le report de ces élections.

→ Approbation à l'unanimité de la présence de Béatrice PFAËNDER au bureau de vote sous réserve de la signature de la déclaration d'engagement à récuser.

Le président de la FFA, Jean GRACIA, sera informé de la décision prise par la CSOE avant la période électorale.

4.3. Point étape sur le plan de communication

Il est rappelé à la CSOE les dispositions prises dans le cadre de la communication des élections.

Les étapes passées sont les suivantes :

- Mise à jour du [site internet](#)
- 30 septembre : Newsletter à tous les licenciés + SHN / actualité sur le minisite (appel à candidatures)
- 3/4 octobre : Intervention au Comité directeur

Les étapes à venir sont les suivantes :

- 9 octobre : Newsletter club - informations en "Une"
- 10 octobre : article site internet et/ou actu minisite (ouverture de la période de candidatures)
- 15 octobre : Newsletter ciblée vers les entraîneurs/SHN
- 19 octobre : (option en fonction du nombre de candidats) Newsletter ciblée vers les entraîneurs/SHN
- 28 octobre : Newsletter ciblée / actu site et/ou actu minisite (publication des candidatures et de la liste des électeurs)
- 10 novembre : Newsletter ciblée vers les entraîneurs/SHN électeurs + candidats
- Entre le 10 novembre et le 16 novembre : Email du prestataire avec l'identifiant de vote
- 16 novembre : Email du prestataire de vote
- 17 novembre : Email du prestataire de vote / campagne SMS FFA / actu minisite (ouverture de la période électorale)
- 19 novembre : Email du prestataire de vote
- 20 novembre : Email du prestataire de vote / campagne SMS FFA (option) / article site internet et actu minisite (publication des résultats)

4.4. Echéances à venir

Les prochaines échéances sont les suivantes :

- 10 octobre ➔ Ouverture de la période de candidature
- 20 octobre ➔ Clôture de la période de candidature
- 27 octobre ➔ Examen des candidatures
- 27 octobre (réunion avec la CSR) ➔ Validation des listes électorales
- Semaine du 10 novembre ➔ Scrutins blancs à prévoir
- **Du 17 au 20 novembre (présentiel) ➔ Scrutins blancs - ouverture et clôture des urnes – dépouillement**

5. QUESTIONS/SUJETS DIVERS

Les membres ont exprimé des interrogations concernant le choix du prestataire pour la période électorale.

Il a été précisé que les cahiers des charges seront examinés dans les prochaines semaines afin de permettre l'organisation du scrutin dans les meilleurs délais.

6. PROCHAINE RÉUNION

Les deux prochaines réunions de la CSOE sont fixées au **lundi 27 octobre** notamment, celle de la CSR à laquelle la CSOE participe.

En fonction des problématiques qui auront été soulevées durant la période de candidature, une réunion optionnelle de la CSOE est fixée le **vendredi 17 octobre prochain**.

- Clôture de la réunion à 17h30 -



Philippe DUPERREX
PRÉSIDENT DE LA CSOE